



Collez ici  
une photo

# **Dossier d'inscription comédien mineur**

## **Saison 2025 / 2026**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM:

**PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE :                    /            /

## ADRESSE :

**CODE POSTAL :** **VILLE :**

## TELEPHONES :

- Portable comédien :
  - Portable mère :
  - Portable père :

E-MAIL:(**obligatoire** : pour l'envoi des informations) ECRIRE EN MAJUSCULES

- Comédien : @
  - Parents : @

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (si parents non joignables):**

- NOM, PRENOM :
  - TEL :

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT DE SANTE :

**ATTENTION : la cotisation est due pour l'année, elle ne sera pas reversée.**

## ***Prise en charge et autorisation***

Je soussigné(e) .....

Représentant légal de l'enfant : .....

- Autorise l'Association de Théâtre le Moulin d'Albinus à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité.
- Autorise mon enfant à participer aux sorties, rencontres avec des groupes de Théâtre ou échanges et visites diverses concernant cet atelier.
- Je conduis mon enfant à son cours de théâtre, et accepte le transfert de responsabilité envers le professeur ou un membre du bureau de l'association présent dans la salle. Je reprends mon enfant à l'issue de son cours dont je m'engage à respecter l'horaire et dégage alors la responsabilité de l'association. Je nomme ci-après les personnes adultes autorisées à venir chercher mon enfant :

Nom ..... Tél .....

Nom ..... Tél .....

Nom ..... Tél .....

**Pour des raisons d'engagement de la responsabilité de Moulin d'Albinus, seuls les comédiens du cours concerné seront acceptés.**

Dans le cas où mon enfant se rend seul au cours sans surveillance d'un adulte et repart de la même manière, je reconnais que la responsabilité de l'association n'est engagée qu'à partir du moment où mon enfant pénètre dans la salle sous la surveillance du professeur ou d'un membre du bureau et ce jusqu'à la fin du cours. La responsabilité de l'association n'est pas engagée tant que l'accueil n'a pas eu lieu dans la salle. En cas d'absence non signalée (école « Buissonnière » par exemple) le professeur n'a pas autorité pour faire un contrôle de présence.

Fait à ..... Le : .....

Signature du responsable légal de l'enfant :

## ***Autorisation de prise de vue et de diffusion pour un enfant mineur***

Je soussigné(e)....., Parent ou représentant légal du mineur....., autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de l'image du mineur prise dans le cadre de son activité au sein de l'association le Moulin d'Albinus.

Je déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de son image et de sa voix ne portent en aucun cas atteinte à sa vie privée et ne lui causent aucun préjudice.

J'autorise cette diffusion sans contrepartie financière et sans limitation de durée, par tout réseau et système numérique de transmission et/ou de télécommunication (vidéo en ligne, radio, Internet), pour une diffusion vidéographique ou DVD ou à des fins de communication (édition, brochure, salon...) ; ces supports pouvant être utilisés ensemble ou séparément, sous forme combinée ou isolée d'images fixes, d'images animées, ou de sons.

Je garantis l'association le Moulin d'Albinus contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion.

**Fait à ..... Le : .....**

**Signature du représentant légal :**

Je, soussigné(e), ..... , autorise la diffusion d'images me représentant dans le cadre du projet décrit ci-dessus.

**Fait à ..... Le : .....**

**Signature de l'enfant mineur :**

# *Règlement intérieur*

## **Article 1 : Respect des personnes et solidarité du groupe**

Chaque comédien doit avoir un comportement respectueux envers le metteur en scène, les membres de l'association et les autres comédiens, à l'intérieur et à l'extérieur des cours, y compris à travers l'usage d'internet.

Chaque comédien doit être attentif aux autres et solidaire envers les comédiens les plus vulnérables.

Chaque comédien s'engage à briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs comédiens.

Chaque comédien s'engage à n'avoir aucun comportement discriminatoire.

Chaque comédien doit refuser tout type de violence ou harcèlement.

Chaque comédien ne doit avoir aucun comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un autre comédien physiquement ou moralement.

## **Article 2 : Responsabilité**

Les cours se déroulent sous la responsabilité et l'autorité des metteurs en scènes. Chaque comédien se doit d'écouter, de respecter et d'appliquer les consignes qu'ils donnent pendant la durée de l'activité.

## **Article 3 : Assiduité, ponctualité, participation aux cours**

L'assiduité et la ponctualité aux cours est indispensable au bon fonctionnement du groupe et à la réalisation du projet final. Chaque comédien s'engage à être présent au cours, à arriver à l'heure et à participer activement aux exercices proposés par le metteur en scène.

## **Article 4 : Absences**

Toute absence doit être signalée à l'association avant le début du cours par courriel à l'adresse : [asso.moulin.albinus@gmail.com](mailto:asso.moulin.albinus@gmail.com)

## **Article 5 : Apprentissage des textes**

Chaque comédien s'engage à connaître son texte au plus tard 2 mois après que le metteur en scène le lui ait remis

## **Article 6 : Téléphone portable**

Les téléphones portables devront être éteints au début de chaque cours et leur utilisation, pendant les cours, est strictement interdite.

## **Article 7 : Tabac**

Il est interdit de fumer pendant les cours et dans l'enceinte des locaux utilisés par l'association (y compris dans la cour du collège).

## **Article 8 : Accès des locaux**

Pour des raisons d'engagement de responsabilité du Moulin d'Albinus, seuls les comédiens du cours concerné seront acceptés dans l'enceinte des locaux mis à la disposition de l'association.

## **Article 9 : Arrivée et départ des mineurs**

Pour les comédiens mineurs, l'accompagnant doit s'assurer de la présence de son metteur en scène avant de repartir et s'engage à venir le chercher à l'heure de la fin du cours. En cas de retard, le metteur en scène ou le responsable de l'association du Moulin d'Albinus, pourra être amené à confier le jeune aux services publics habilités à l'accueillir.

**Tout manquement à un des articles du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate et définitive de l'association.**

Fait à .....

Le : .....

**Signature de l'enfant**

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

**Signature des parents**

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)